

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 4 avril 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 18-038

Modification du tableau des effectifs

Etaients présents :

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCHIEUX, Madame Martine VANDEWALLE délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE ; Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Madame Bernadette BROUCKE suppléante de Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELEBROUCK, Monsieur Marcel ECKEMAN, délégué de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, délégués d'ESQUELBECQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX délégué de HOLQUE ; Madame Michèle POULEYN, Monsieur Jérôme VERMERSCH, Monsieur François DELATTRE, délégués d'HONDSCHOOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Christine CAMUS, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Madame Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOËDE ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY ; Madame Annie BLANCKAERT, délégués de WARHEM ; Madame Vanessa DANSET, Monsieur Daniel DESCHODT, Monsieur Éric BLIN délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Loïc THOMAS, Monsieur Jean-Lin PLANCKE délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; Madame Chantal COMYN, délégué de ZEGERSCAPPEL.

Excusés :

Madame Marie PLANCKE déléguée de BERGUES qui a donné pouvoir à Madame Sylvie BRACHET ; Monsieur Hervé SAISON délégué d'HONDSCHOOOTE qui a donné pouvoir à Monsieur Jérôme VERMERSCH ; Madame Valérie ROBERT déléguée de HOYMILLE qui a donné pouvoir à Christine CAMUS ; Monsieur Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOEDE qui a donné pouvoir à Chantal MOFFELEIN ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel THAMIRY ; Madame Maryse LEPROVOST, déléguée de Wormhout ; Monsieur Christophe DEGRAND délégué de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DEVOIS, Cristelle DOUARD, déléguée de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Lin PLANCKE

Absents :

Madame Dorothee BLONDE, déléguée d'HONDSCHOOOTE ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ;

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers excusés : 8

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 56

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 4 avril 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 18-039

Modification des statuts de l'OTI

Etaient présents :

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCIEUX, Madame Martine VANDEWALLE délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE ; Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Madame Bernadette BROUCKE suppléante de Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELLEBROUCK, Monsieur Marcel EECKEMAN, délégué de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, délégués d'ESQUELBECCQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX délégué de HOLQUE ; Madame Michèle POULEYN, Monsieur Jérôme VERMERSCH, Monsieur François DELATTRE, délégués d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Christine CAMUS, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Madame Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOËDE ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY ; Madame Annie BLANCKAERT, délégués de WARHEM ; Madame Vanessa DANSET, Monsieur Daniel DESCHODT, Monsieur Éric BLIN délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Loïc THOMAS, Monsieur Jean-Lin PLANCKE délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; Madame Chantal COMYN, délégué de ZEGERSCAPPEL.

Excusés :

Madame Marie PLANCKE déléguée de BERGUES qui a donné pouvoir à Madame Sylvie BRACHET ; Monsieur Hervé SAISON délégué d'HONDSCHOOTE qui a donné pouvoir à Monsieur Jérôme VERMERSCH ; Madame Valérie ROBERT déléguée de HOYMILLE qui a donné pouvoir à Christine CAMUS ; Monsieur Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOËDE qui a donné pouvoir à Chantal MOFFELEIN ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel THAMIRY ; Madame Maryse LEPROVOST, déléguée de Wormhout ; Monsieur Christophe DEGRAND délégué de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DEVOIS, Cristelle DOUARD, déléguée de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Lin PLANCKE

Absents :

Madame Dorothée BLONDE, déléguée d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ;

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers excusés : 8

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 56

- **Modification des statuts de l'OTI**

Le Président expose :

Les statuts actuels de l'Office de Tourisme Intercommunal ne prévoient pas la possibilité pour un membre du Conseil d'Exploitation de donner pouvoir à un autre membre pour le représenter et prendre part au vote, en son nom.

De même, les statuts actuels prévoient que les membres doivent être physiquement présents pour être pris en compte dans le quorum.

Afin d'optimiser le fonctionnement de cette assemblée il est proposé de modifier les statuts de l'OTI ;

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après validation à l'unanimité par les membres du Conseil d'Exploitation réuni le 12 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'apporter les modifications suivantes à l'article relatif aux règles de fonctionnement :

f) Les règles de fonctionnement.

Toute convocation est faite par le président et envoyée à domicile 5 jours francs avant la date de la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas d'absence, les membres peuvent donner pouvoir à l'un des membres du Conseil d'Exploitation pour les représenter. Chaque membre peut au maximum détenir un pouvoir. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'exploitation ne peut délibérer que si 12 membres du conseil sont ~~physiquement~~ présents ou représentés à défaut le conseil fait l'objet d'une nouvelle convocation, le conseil peut alors se réunir sans quorum.

Le personnel attaché à la régie « office de tourisme » prépare les travaux et anime les réunions du conseil d'exploitation.

Les règles relatives à la passation des marchés communautaires sont applicables aux marchés passés par la régie.

Les fonctions de membre du conseil d'exploitation sont gratuites.

Le règlement intérieur de l'office de tourisme prévoit les conditions dans lesquelles les membres peuvent être remboursés le cas échéant des frais de déplacement ou de missions engagés dans le cadre de leurs fonctions.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

N° 18-039
Modification des Statuts de l'OTI

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme,

Transmise à la Sous-préfecture le
Publiée le **18 AVR. 2018**
Délibération rendue exécutoire le

18 AVR. 2018

18 AVR. 2018

Le Président

André FIGOUREUX



Le Président

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 4 avril 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 18-040

Validation du plan d'actions de l'OTI

Etaient présents :

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCEUX, Madame Martine VANDEWALLE délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE; Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Madame Bernadette BROUCKE suppléante de Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELLEBROUCK, Monsieur Marcel EECKEMAN, délégué de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM; Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, délégués d'ESQUELBECCQ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX délégué de HOLQUE ; Madame Michèle POULEYN, Monsieur Jérôme VERMERSCH, Monsieur François DELATTRE, délégués d'HONDSCHOOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Christine CAMUS, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Madame Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOËDE; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE; Monsieur Pierre BOUTTEMY ; Madame Annie BLANCKAERT, délégués de WARHEM; Madame Vanessa DANSET, Monsieur Daniel DESCHODT, Monsieur Éric BLIN délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Loïc THOMAS, Monsieur Jean-Lin PLANCKE délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER; Madame Chantal COMYN, délégué de ZEGERSCAPPEL.

Excusés :

Madame Marie PLANCKE déléguée de BERGUES qui a donné pouvoir à Madame Sylvie BRACHET ; Monsieur Hervé SAISON délégué d'HONDSCHOOOTE qui a donné pouvoir à Monsieur Jérôme VERMERSCH ; Madame Valérie ROBERT déléguée de HOYMILLE qui a donné pouvoir à Christine CAMUS ; Monsieur Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOEDE qui a donné pouvoir à Chantal MOFFELEIN ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel THAMIRY ; Madame Maryse LEPROVOST, déléguée de Wormhout ; Monsieur Christophe DEGRAND délégué de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DEVOIS, Cristelle DOUARD, déléguée de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Lin PLANCKE

Absents :

Madame Dorothée BLONDE, déléguée d'HONDSCHOOOTE ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN;

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers excusés : 8

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 56

Le Président expose :

L'Office de Tourisme des Hauts de Flandre a présenté, lors de son Conseil d'Exploitation du 12 mars, son plan d'actions annuel pour l'année 2018.

Ce plan d'actions reprend pour partie des actions menées en 2017 et reconduites en 2018, auxquelles ont été ajoutées de nouvelles actions

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après validation à l'unanimité par les membres du Conseil d'Exploitation réuni le 12 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

De valider le plan de l'Oti décliné ci-dessous :

- 1) **Organisation de deux lancements de saison**, dans des équipements du territoire pour rencontrer les adhérents et leurs remettre le nouveau guide 2018-2019, ainsi que les bons gratuits à offrir à leurs clients tout au long de la saison estivale.
- 2) Le Rallye Bleu/ la Route du Lin, transformés en **Lin'Contournable Festival**, les 9 et 10 juin sur le secteur d'Hondschoote, avec différentes animations proposées le samedi (rando pédestre, expositions, conférence, défilé de mode, concert de **gospel...**) et poursuite du rallye bleu à l'identique le dimanche.
- 3) **Randonnée cyclo touristique** le 18 juillet : randonnée à la journée avec plusieurs animations le long du parcours.
- 4) **Visites des Chapelles de Wormhout** : balade en calèche et présentation de l'histoire des chapelles, le 21 juillet.
- 5) **Pot d'accueil estivants** : Accueil des touristes durant la période estivale au sein des Bureaux d'Information Touristique, pour leur faire découvrir le territoire, ses équipements, ses produits du terroir et rencontrer les partenaires présents à cette occasion.
- 6) **Randonnées découvertes** à Esquelbecq le 24/09 et Volckerinckhove les 11/04 et 12/09 : randonnées pédestres à la journée avec animations et repas.
- 7) **Balades greetées** sur Wormhout les 23/06 et 03/09
- 8) **Visites guidées du moulin DESCHODT** : présentation du moulin pour les guides bénévoles.
- 9) **Visites guidées pour les individuels et les groupes** au sein des Bureaux d'Information Touristique pour le compte de l'OTI et pour le compte des partenaires. Déclinaison de l'offre touristique de l'OTI mais également des partenaires de l'Office.
- 10) **Week-end des sites fortifiés** les 28 et 29 avril : l'OTI s'inscrira dans le cadre des journées nationales et proposera des visites sur différents sites du territoire.
- 11) **Week-end des Journées du Patrimoine** les 15 et 16 septembre 2018 : idem que précédemment.
- 12) **Balades sophro** : balades avec une sophrologue dans différents sites du territoire, tout au long de la période estivale.
- 13) **Exposition « Ch'tis – Beffroi »** à l'espace Beffroi durant la période estivale : exposition sur le tournage du film et sur l'histoire des Beffrois.

- 14) **Eductour** : présentation des équipements du territoire aux adhérents pour qu'ils puissent ensuite orienter leurs clients selon leurs demandes.
- 15) **Promotion touristique du territoire** : présence de l'OTI aux **salons** Tourissima de Lille du 26 au 28 janvier ; du Tourisme à Bruxelles les 2 et 4 février, en partenariat avec les OT de Dunkerque, Cœur de Flandre et de Gravelines ; au Salon de l'Agriculture à Paris les 24 février et 2 mars, sur le stand du Département ; participation de l'OTI au salon du Tourisme de Colmar et au salon des Comités d'Entreprises de Rennes en octobre et novembre 2018. Stand de l'OTI sur des manifestations CCHF ou des partenaires.
- 16) **Petit-déjeuner pour les 10 ans** de la sortie du film « **Bienvenue chez les Ch'tis**, le 25 février. Pour fêter les dix ans de la sortie du film, organisation d'un moment de convivialité dans les locaux de l'abattoir de Bergues.
- 17) **Week-end des Estaminets** du 14-15 avril en partenariat avec l'OT Cœur de Flandre et le Westhoer, côté belge. Animations proposées au sein des estaminets de part et d'autre de la frontière franco – belge. Environ 80 estaminets impliqués, dont 20 en France et 60 en Belgique.
- 18) Développement de **l'activité commerciale sous forme de packages** à destination des groupes avec demande d'immatriculation à Atout France. Réalisation d'une **brochure groupe** pour en faire la promotion.
- 19) **Les sentiers de mémoire sur la thématique de 39-45** : organisation d'un sentier de mémoire sur le territoire de la CCHF, et hors territoire pour développer des partenariats avec les territoires voisins, en lien avec des événements ayant eu lieu en 39-45. Construction d'un **sentier cyclo-pédestre** qui se pratiquera en petits circuits, à la journée ou ½ journée, ou de manière plus globale sur plusieurs jours avec possibilité de dormir chez des hébergeurs du territoire.
- 20) **Circuit cyclo transfrontalier** (Hondschoote – Belgique) : circuit cyclo sur 14-18 en lien avec la Belgique.
- 21) **Cafés rando** : reprise de l'animation au niveau local avec mise en place de randonnées et d'animations avec les cafés nouvellement labellisés. Action anciennement pilotée par Pays de Flandre Tourisme et reprise, pour la partie animation, par les OTI de la CCHF et de la CCFI.
- 22) **Villages Patrimoine** : reprise de l'action par l'OTI à l'échelle de son territoire d'intervention. Renouvellement des labellisations des communes actuelles et possibilité pour de nouvelles communes de s'inscrire dans le programme pour obtenir ce label.
- 23) **Label Estaminets Flamands** : Label accordé à 10 estaminets en 2017, dont deux en CCHF. Nouvel audit prévu en 2018 pour élargir le réseau. Pré-ciblage à effectuer pour mi-avril et réalisation des audits en juillet – août. Soirée de lancement prévue en fin d'année, sur le territoire CCHF.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

N° 18-040
Validation du plan d'actions de l'OTI

Transmise à la Sous-préfecture le
Publiée le
Délibération rendue exécutoire le

18 AVR. 2018

18 AVR. 2018

Le Président

Délibéré les jours, mois et ans sus-dit
Pour extrait conforme

Le Président

André FIGOUREUX

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 4 avril 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 18-041

Convention CCHF/URACEN

Etaient présents :

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCHIEUX, Madame Martine VANDEWALLE délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE ; Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Madame Bernadette BROUCKE suppléante de Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELEBROUCK, Monsieur Marcel EECKEMAN, délégué de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, délégués d'ESQUELBECQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX délégué de HOLQUE ; Madame Michèle POULEYN, Monsieur Jérôme VERMERSCH, Monsieur François DELATTRE, délégués d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Christine CAMUS, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Madame Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOEDE ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY ; Madame Annie BLANCKAERT, délégués de WARHEM ; Madame Vanessa DANSET, Monsieur Daniel DESCHODT, Monsieur Éric BLIN délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Loïc THOMAS, Monsieur Jean-Lin PLANCKE délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; Madame Chantal COMYN, délégué de ZEGERSCAPPEL.

Excusés :

Madame Marie PLANCKE déléguée de BERGUES qui a donné pouvoir à Madame Sylvie BRACHET ; Monsieur Hervé SAISON délégué d'HONDSCHOOTE qui a donné pouvoir à Monsieur Jérôme VERMERSCH ; Madame Valérie ROBERT déléguée de HOYMILLE qui a donné pouvoir à Christine CAMUS ; Monsieur Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOEDE qui a donné pouvoir à Chantal MOFFELEIN ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel THAMIRY ; Madame Maryse LEPROVOST, déléguée de Wormhout ; Monsieur Christophe DEGRAND délégué de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DEVOIS, Cristelle DOUARD, déléguée de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Lin PLANCKE

Absents :

Madame Dorothee BLONDE, déléguée d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ;

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers excusés : 8

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 56

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

N° 18-041
Convention CCHF/URACEN

Le Président expose :

Dans le cadre de la reprise des activités du Pays des Moulins de Flandre, la CCHF souhaite continuer à développer et encourager la vie associative sur son territoire.

Afin de répondre aux besoins de soutien de ses habitants dans leur engagement associatif, la CCHF souhaite adhérer à l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord Pas de Calais Picardie. La cotisation est de 810 € et est valable durant un an.

L'URACEN s'engage à communiquer à la CCHF ses publications, à organiser une à deux réunions d'informations (ou plus, suivant la demande de la CCHF et de l'URACEN) et à transmettre les informations dont elle dispose selon les besoins. La CCHF concourt à l'organisation éventuelle de réunions de formation à destination des associations du territoire.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la signature de la convention avec l'URACEN au titre de l'année 2018.

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme,

Transmise à la Sous-préfecture le
Publiée le **18 AVR. 2018**
Délibération rendue exécutoire le

18 AVR. 2018

18 AVR. 2018

Le Président

Le Président

André FIGOUREUX

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 4 avril 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 18-042

Convention CCHF/UYLENSPIEGEL

Etaient présents :

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCHIEUX, Madame Martine VANDEWALLE délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE ; Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Madame Bernadette BROUCKE suppléante de Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELEBROUCK, Monsieur Marcel EECKEMAN, délégué de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, délégués d'ESQUELBECQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX délégué de HOLQUE ; Madame Michèle POULEYN, Monsieur Jérôme VERMERSCH, Monsieur François DELATTRE, délégués d'HONDSCHOOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Christine CAMUS, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Madame Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOËDE ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY ; Madame Annie BLANCKAERT, délégués de WARHEM ; Madame Vanessa DANSET, Monsieur Daniel DESCHODT, Monsieur Éric BLIN délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Loïc THOMAS, Monsieur Jean-Lin PLANCKE délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; Madame Chantal COMYN, délégué de ZEGERSCAPPEL.

Excusés :

Madame Marie PLANCKE déléguée de BERGUES qui a donné pouvoir à Madame Sylvie BRACHET ; Monsieur Hervé SAISON délégué d'HONDSCHOOOTE qui a donné pouvoir à Monsieur Jérôme VERMERSCH ; Madame Valérie ROBERT déléguée de HOYMILLE qui a donné pouvoir à Christine CAMUS ; Monsieur Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOËDE qui a donné pouvoir à Chantal MOFFELEIN ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel THAMIRY ; Madame Maryse LEPROVOST, déléguée de Wormhout ; Monsieur Christophe DEGRAND délégué de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DEVOIS, Cristelle DOUARD, déléguée de WORMHOUT qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Lin PLANCKE

Absents :

Madame Dorothee BLONDE, déléguée d'HONDSCHOOOTE ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ;

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers excusés : 8

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 56

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

N° 18-042
Convention CCHF/UYLENSPIEGEL

Le Président expose :

L'objet de la convention consiste en un partenariat fondé entre la radio Uylenspiegel et la CCHF.

La Radio Uylenspiegel s'engage à diffuser 1 émission mensuelle d'un format d'une heure sur la période du partenariat. Les émissions sont réalisées par la CCHF (contenus et invités).

La CCHF s'engage à soutenir financièrement l'association Radio Uylenspiegel à hauteur de 1000 € et apposer le logo de la radio Uylenspiegel sur les événements organisés en partenariat avec cette dernière.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'allouer une participation de 1000 € à l'association « Radio Uylenspiegel »
- D'autoriser monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'association « Radio Uylenspiegel » jointe en annexe à la présente délibération.

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme.

Transmise à la Sous-préfecture le
Publiée le **18 AVR. 2018**
Délibération rendue exécutoire le

18 AVR. 2018

18 AVR. 2018

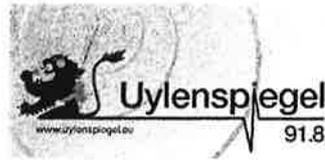
Le Président

André FIGOUREUX



Le Président

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Annexe
délibération n° 18-042

CONVENTION DE PARTENARIAT

Il est convenu d'un partenariat entre

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)

468, rue de la Couronne de Bierne - 59 380 Bergues

Représentée par André Figoureux, Président de la CCHF

Et

La Radio Uylenspiegel

53, Grand Place BP22 – 59670 Cassel

Représentée par Jean-François Chiloup, président de l'association « Radio Uylenspiegel »

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la convention consiste en un partenariat fondé entre la radio Uylenspiegel et la CCHF.

Les modalités et conditions de ce partenariat sont définies ci-après :

Article 2 : Engagement de la Radio Uylenspiegel

Pour répondre à l'objet des présentes, la Radio Uylenspiegel s'engage à diffuser 1 émission mensuelle d'un format d'une heure sur la période du partenariat. Les émissions sont réalisées par la CCHF (contenus et invités).

Article 3 : Engagement de la CCHF

Pour répondre à l'objet des présentes, la CCHF s'engage à soutenir financièrement l'association Radio Uylenspiegel à hauteur de 1000 €. La CCHF s'engage à apposer le logo de la radio Uylenspiegel sur les événements organisés en partenariat avec cette dernière.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Article 5 : Clauses générales

Les dispositions de la présente convention reprennent en totalité l'accord intervenu entre les parties. Elles prévalent sur toutes propositions ou accord antérieurs, ainsi que sur toute autre communication entre les parties se reportant à l'objet de la convention. La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé entre les 2 parties.

Article 6 : Résiliation

Conditions de résiliation : en cas de non-respect par l'un des signataires d'une quelconque de ses obligations, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant 3 semaines, le signataire constatant le non-respect sera en droit de demander à l'autre signataire outre l'exécution dudit contrat, la réparation du préjudice subi.

Article 7 : Litige

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat, les parties s'engagent en tout 1^{er} lieu à rechercher une solution à l'amiable. Si une telle solution ne peut aboutir, l'autorité judiciaire compétente pour trancher les litiges survenant à l'occasion de l'application du présent contrat est le Tribunal de Grande Instance de Dunkerque.

<p>Pour la radio Uylenspiegel</p> <p><i>Jean-François Chiloup</i></p> <p>Lu et approuvé / Date et signature</p>	<p>Pour la CCHF</p> <p><i>André Figoureux</i></p> <p>Lu et approuvé / Date et signature</p>
--	--